L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 FEVRIER 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 25 FEVRIER.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI

Par Nash & Hodgson, au No 96 rue St. Charles, meubles et argent.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette.—507 balles foin.

Foin! Foin! Foin!—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son

LE BILL DU REVENU.

Le bill de la Chambre No 146, présenté au nom du comité des voies et moyens, par l'honorable W. W. Farmer, comme substitut au bill No 83, a pour objet d'établir un revenu annuel pour l'Etat, pour la présente année 1880 et les années suivantes, et de prescrire un mode d'assessement des biens imposables et de perception des taxes. C'est une des mesures les plus importantes de la session, et elle va occuper, sans doute, plusieurs séances de la Chambre.

Nous avons déjà critiqué, dans notre numéro du 20 février, les dispositions de ce bill qui réunissent dans les mêmes mains les fonctions d'assesseur et de percepteur, et nous avons fait ressortir les inconvénients de cette confusion.

Nous n'avons pas d'objection à ce que l'assessement soit confié dans les paroisses aux shérifs, du moment où l'assessement ne devient final qu'avec l'approbation des jurés de police, mais à la condition que le shérif reçoive pour son travail une somme fixe au lieu d'une commission. Quant à la perception des taxes, elle peut être faite aussi sans commission et à peu de frais par le trésorier de paroisse qui percevra en même temps les taxes locales.

Pour ce qui concerne la ville de la Nouvelle-Orléans, l'assessement peut être fait, pour l'Etat et la municipalité, par le même bureau, composé d'hommes expérimentés et compétents, ce qui permettra de supprimer la place inutile d'administrateur des assessements. Les frais du bureau partagés entre l'Etat et la ville seront peu de chose. Pour la perception, il doit en être de même, le même bureau peut recevoir les deux taxes sans plus de frais et de peine, car il n'y aura qu'un jeu de livres de plus à tenir, du moment où l'assessement est le même, ce qui n'était pas le cas autrefois.

Des raisons d'économie doivent engager la législature à adopter le mode le plus simple et le moins dispendieux, et à éviter les doubles emplois. Au rebours de ce qui a été fait dans le passé, il faut chercher à diminuer le nombre des employés; il restera assez de champs ouverts à l'activité des trop nombreux politiciens qui n'ont eu jusqu'ici d'autre carrière que les places publiques. Nous en référant à nos précédentes observations sur cette affaire de l'assessement et de la perception, nous examinerons aujourd'hui la partie du bill qui a trait à la répartition de l'impôt entre les diverses branches du service public.

Conformément à la Constitution, le bill propose de lever une taxe de six mills par an pour tous les services et dépenses de l'Etat, et voici comment il répartit ces six mills.

Trois mills, c'est-à-dire la moitié de toute la taxe, sont accordés au fonds d'intérêt de la dette. Cette proportion nous paraît exagérée. La dette étant de 12 millions, un intérêt de 2 pour cent n'exige que $240,000. Il est vrai que les porteurs de Bons ont la facilité de convertir leurs Bons à 75 cents à la piastre et d'exiger alors, sur leur capital réduit, un intérêt de 4 0[0. Si toute la dette était convertie, on aurait, sur un capital de 9 millions, à servir un intérêt de $360,000. Rien ne prouve que cette conversion doive s'effectuer, car nous avons démontré que les porteurs de Bons ont plus d'avantage, en fin de compte, à conserver leurs titres actuels. Mais nous reconnaissons, avec l'auteur du rapport, que l'Etat doit être en mesure de faire face à ses obligations même éventuelles. Il faut donc qu'il puisse compter sur une rentrée suffisante au fonds d'intérêt pour payer au besoin ces $360,000.

Or, l'assessement était l'année dernière de 158 millions, et s'il reste au même chiffre cette année, ce qui peut être avec une répartition plus équitable entre la ville et les paroisses, une taxe de 3 mills sur 158 millions produirait $474,000. Les non valeurs seront moins considérables cette année qu'elles n'ont jamais été, tant à cause de la réduction de l'impôt, que de l'amélioration survenue dans la situation des contribuables. Nous pensons donc qu'une taxe de deux mills et demi serait suffisante pour payer l'intérêt de la dette.

Deux mills et demi, en effet, produiraient sur 158 millions, une taxe de $395,000. On dira que la marge entre cette somme et celle de $360,000 n'est pas assez forte pour les frais de perception et les non valeurs. Nous répondrons qu'il s'en faudra de bien peu, et que d'ailleurs, il y a presque certitude que l'Etat n'aura pas à payer $360,000, mais une somme beaucoup moindre, car la présomption est que la majorité des créanciers de l'Etat ne convertiront pas leurs titres et préféreront recevoir seulement deux pour cent.

Supposons que la moitié de la dette soit convertie, cela donnera les chiffres suivants :

6 millions à 2 0[0 ..... $120,000
4 millions et demi à 4 0[0 180,000

Total de l'intérêt à payer $300,000

Avec une taxe de deux et demi qui produira $395,000, on voit qu'il y aura amplement de quoi payer l'intérêt; et nous ne croyons même pas que la moitié de la dette soit convertie.

Dira-t-on qu'il ne restera rien pour l'amortissement, nous répondrons qu'il sera temps d'y songer à la prochaine session, car si, comme tout permet de l'espérer, la situation continue à s'améliorer, l'assessement pourra être élevé et le revenu [illegible]

[illegible] dans pour cette diminution de [illegible] ami pour cent sur la taxe d'intérêt [illegible] marge que ce demi pour cent est indispensable aux autres services. Le bill n'accorde, en effet, qu'un demi mill pour la taxe de levée, ce qui ne donnerait que $79,000 pour cet important objet. Cette somme est tout-à-fait insuffisante pour des travaux aussi considérables que ceux que nécessitent la construction et l'entretien des levées. Il y a, il est vrai, des taxes locales dans ce but, mais l'Etat doit contribuer, dans une mesure raisonnable, à empêcher les inondations.

L'article 212 de la Constitution porte:

Un système de levées sera maintenu dans l'Etat et une taxe ne dépassant pas un mill pourra être levée annuellement sur tous les biens imposables, et sera appliquée exclusivement au maintien et à la réparation des levées.

La taxe est donc obligatoire, mais le chiffre en est laissé à la discrétion de la Législature, pourvu qu'il ne dépasse pas un mill. Eh bien! nous pensons que dans les circonstances présentes, ce maximum n'est pas de trop et que la Législature encourrait une grave responsabilité ce n'allouant pas la totalité de la taxe permise par la Constitution.

Il n'y a pas eu d'inondations depuis plusieurs années, et précisément à cause de cela, il faut se préoccuper contre des crues possibles, probables même, et faire consolider et réparer les levées. Eviter des pertes qui s'élèveraient à plusieurs millions de dollars est chose assez sérieuse pour qu'on s'en préoccupe et pour qu'on ne lésine pas, dans l'intérêt même des revenus à venir de l'Etat, car les habitants qui seraient inondés ne pourraient plus payer leurs taxes.

Selon nous, il est d'une impérieuse nécessité de porter la taxe de levée à un mill. Si on ne prend pas le demi mill sur la moitié de la taxe de 6 mills affectée par le bill au service de la dette, où le prendra-t-on?

Le bill accorde un mill et quart au fonds de l'instruction publique, qui a beaucoup de charges, mais qui a une autre source de revenu, la taxe personnelle (*poll tax*), dont, par parenthèse, il est nécessaire d'assurer le recouvrement, et un mill et quart au fonds général des dépenses du gouvernement, ce qui ne suffira guère.

Il est impossible de rien enlever à cette dernière affectation, nous suggérons, au contraire, de l'élever à un mill et demi, en réduisant la taxe de l'Instruction à un mill et en prescrivant des mesures rigoureuses pour le recouvrement de la taxe personnelle qui devrait rapporter au moins $100,000. Voici comment nous voudrions voir répartis les six mills de la taxe.

Service de la dette	2½
Levées	1
Instruction	1
Fonds général	1½
Total mills	6 00

Nous bornons là nos remarques sur le bill du revenu, laissant de côté les détails qui nous paraissent avoir été traités avec soin, mais qui donneront nécessairement lieu à certaines critiques dans les discussions de la chambre.

Le comité de la dette de ville.

On nous demande de tous côtés : où en est le comité de la dette de ville? Que fait le comité de la dette? Nous renvoyons respectueusement ces questions à l'honorable Orateur de la Chambre qui est, en même temps, président de ce comité. Nous savons qu'il a de nombreuses occupations, mais cette liquidation de la dette de ville est impérativement prescrite par la Constitution, et c'est une affaire de la solution de laquelle dépend l'avenir de cette grande cité. Chacun des membres du comité doit le comprendre comme nous.

Un bill intéressant.—Du consentement unanime de la Chambre des Représentants à Washington, l'honorable R. L. Gibson a présenté le bill suivant :

Décrète, &c., Que le secrétaire d'Etat est autorisé à demander aux gouvernements de France et d'Espagne, la permission de faire prendre copie de tous les papiers et documents en leur possession, se rattachant à la découverte, à la colonisation, à l'histoire et au gouvernement du territoire de la Louisiane soupçonné de la France.

2. Que le secrétaire est chargé de nommer des agents spéciaux, dont le devoir sera de prendre des copies des dits papiers et documents, lorsque la permission des dits gouvernements de France et d'Espagne aura été obtenue.

3. Que la somme de vingt-cinq mille dollars est allouée sur les fonds disponibles du Trésor, pour être dépensée sous le contrôle du secrétaire d'Etat afin de remplir l'objet de ce bill.

Ce bill a été référé au comité des affaires étrangères avec une lettre de l'honorable Chas. Gayarré et des correspondances échangées par lui avec diverses personnes sur le sujet en question.

C'est là un sujet historique fort intéressant et nous espérons que le bill de l'hon. R. L. Gibson sera promptement adopté et mis à exécution.

Nous remercions l'honorable R. L. Gibson de l'envoi qu'il nous a fait de divers documents importants, entre autres d'un volume contenant l'enquête, devant le comité des voies et moyens, sur la question du sucre aux Etats-Unis.

North American Review.—Le numéro de mars est consacré presque tout entier aux questions d'actualité les plus importantes. C'est d'abord la question du troisième terme; le savant jurisconsulte J. S. Black expose les raisons qui doivent faire rejeter un troisième terme présidentiel, et l'avocat E. W. Stoughton présente les raisons en faveur du troisième terme. M. D. A. Wells l'économiste, établit par des chiffres irréfutables que toute taxe de revenu qui fait des distinctions, n'est plus une taxe mais une confiscation; c'est du communisme, dit-il. Le révd Dr Henry W. Bellows traite de la question de la réforme du service civil, qui a vainement agitée jusqu'ici. Le professeur Simon Newcomb signale "nos dangers politiques." L'évêque J. L. Spalding étudie la méthode historique de M. Fronde, et M. Eugène L. Didier passe en revue les écrits biographiques récents. On trouve la Revue dans tous les dépôts de journaux.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — Les Fralliques ont un succès signalé et le monde ne diminue pas au théâtre de M. Bidwell. On aime la figure extraordinairement sérieuse et comique de M. Goodwin, et le jeu spirituel et animé des deux Weathersby qui séduisent le public. Miss Venie Clancy est charmante. Ces trois actrices avec Goodwin, Bowser et Holmes, feront toujours partout la fortune des Hobbies. On a supprimé la petite comédie qui ouvrait le spectacle à chaque représentation, ce qui rendait la séance trop longue, et ce qui, du reste, était inutile pour attirer la foule et assurer la recette. Les "Hobbies" suffisent amplement comme divertissement dramatique. Ce divertissement dure deux heures et demie, et quand on a ri à gorge déployée pendant tout ce temps, on est charmé de se retrouver au grand air de la rue, pour reprendre haleine. On jouera aujourd'hui les Hobbies en matinée et en soirée et nous pouvons dire d'avance que la journée sera belle pour les Fralliques.

Aux bouchers.—Les bouchers de la Nlle-Orléans sont priés, dans une annonce insérée plus loin, de se réunir demain jeudi, à 5 heures du soir, dans leur salle, au coin des rues Dryades et Peydras, pour délibérer sur divers sujets importants.

Semence de riz.—M. F. Comerlen, No 96 rue St-Louis, vient de recevoir un fort envoi de semence de riz mexicain, ainsi qu'une autre qualité qui avait admirablement dans les terrains élevés et qui est recommandée aux planteurs d'une manière toute particulière.

Pour le coiffer le plus fin et le plus élégant il faut aller à l'Etoile Rouge.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Ph. Werlein, le marchand de pianos très connu de la rue du Canal 135. M. Werlein vend les célèbres pianos de Chickering, Mathushek et Hale, qui surpassent les pianos importés par le sou, la bouche et leur force de durée, et aussi par la modicité du prix, attendu qu'ils n'ont pas de droits à payer. Chaque piano est pleinement garanti neuf ans.

Les Rhumes, les Catarrhes et les Bronchites cèdent toujours à l'emploi du "Sirop Pectoral aux Navets Indiens de Lapince." Il est aussi agréable à prendre qu'efficace.

Chapeaux! Chapeaux! pour hommes et jeunes gens, à l'Etoile Rouge.

Nouvelles Télégraphiques.

Quête électorale.

Paris, 20 février.—Le *Pays* invite les adhérents du parti bonapartiste à envoyer leurs souscriptions pour soutenir la candidature de M. Paul de Cassagnac dans l'arrondissement de Mirande.

Banquet américain.

Un grand banquet a été donné hier soir par la colonie américaine en l'honneur du général Fairchild, nommé récemment ministre en Espagne. Trois cents couverts avaient été mis. Plusieurs toasts ont été portés en l'honneur du président Hayes. M. Hitt, secrétaire de la légation américaine, qui présidait le banquet, a porté la santé du président Grévy. MM. Fairchild et Dana ont parlé des relations des Etats-Unis avec les autres puissances. Le général Reynolds et le directeur des paiements de la marine ont porté un toast à l'armée et à la marine américaines. Le général Read a dit que la France et les Etats-Unis étaient deux Républiques sœurs. M. Foucher de Careil, sénateur, a aussi prononcé un discours et M. Hitchcock a porté un toast aux dames américaines.

Le Vatican et le Quirinal.

Rome, 20 février—Le pape tiendra un consistoire le 27. Mgr Jacobini viendra de Vienne pour recevoir le chapeau de cardinal. Le 3 mars, anniversaire de couronnement du roi, un grand service sera célébré à la chapelle Sixtine.

L'attentat de Saint-Pétersbourg.

Les derniers détails.

Londres, 20 février—L'agence Reuter a reçu de Berlin la dépêche suivante: "Au moment même où l'explosion se produisait au Palais d'Hiver, des bombes étaient lancées dans les rues avoisinantes. On a arrêté un individu qui sortait du palais quelques instants après l'explosion."

Les ruses nihilistes.

La *Gazette de Cologne* décrit quelques-unes des ruses employées par les nihilistes pour tromper la surveillance de la police de Saint-Pétesbourg. Ils envoient des lettres anonymes informant la police que dans certaines maisons sont cachés des nihilistes. La police visite ces maisons et naturellement n'y trouve rien. Alors les nihilistes vont habiter ces maisons où la plupart du temps ils sont à l'abri de toute recherche.

Les commentaires de la presse française.

L'attentat du Palais d'Hiver continue à fournir un sujet de commentaire aux journaux républicains. Dans le *Rappel* de ce matin, M. Auguste Vacquerie conclut son article en ces termes: "Dans une République, ceux qui souffrent n'ont aucun besoin du poignard ou du pistolet; ils ont le bulletin de vote. Nous laissons le parti de l'ordre moral préférer l'assassinat au régime du suffrage universel." "De l'autre côté de nos frontières, s'écrie Camille Pelletan dans la *Justice*, les souverains sont menacés en raison directe du pouvoir qu'ils exercent et là où les souverains sont absolus, les auteurs des attentats trouvent des complices résolus."

L'abdication ou la mort.

La *Pall Mall Gazette* s'exprime ainsi dans un article de fond : "Le czar vivait depuis plusieurs mois assiégé dans son palais. Son lit même était gardé. Cependant le meurtre trouva moyen d'entrer et de frapper son coup. Ce qu'il y a de prodigieux, c'est que l'acte indique une complète connaissance des habitudes quotidiennes du czar et que néanmoins les conspirateurs n'ont pas attendu un quart d'heure pour assurer la mort de leur victime. La nouvelle a causé une plus grande sensation qu'on ne s'y attendait. C'est un sentiment d'horreur allant jusqu'à la stupéfaction. C'est un fait constant, que même à l'intérieur de son palais, la vie du czar n'est pas en sûreté. C'est au czar à décider s'il restera ou s'il ne restera pas à son poste. S'il reste, il n'est guère douteux que les tentatives dirigées contre lui ne continuent. La promulgation de réformes constitutionnelles ne serait pas un remède suffisant. C'est comme si l'on prétendait arrêter une bande de loups en leur jetant des bottes de foin. Il n'y a qu'une chose qui puisse arrêter les loups du nihilisme, c'est l'abdication. Le dilemme est inexorable. Le czar est menacé de mort, et les menaces continueront jusqu'à ce qu'il abdique."

NOUVELLES PARISIENNES.

Pugilat à la Bourse.

Paris, 20 février—Une scène de pugilat s'est passée hier à la Bourse entre deux israélites bien connus et un monsieur T. On a donné lieu à la querelle c'est le défit éprouvé par l'un des juifs d'avoir été blackboulé à un cercle.

Maîtresse et servante.

Mercredi soir une femme de chambre s'entêtait d'assassiner sa maîtresse pour se venger des reproches qu'elle lui avait adressés. Elle a essayé de lui arracher la langue, et elle allait jeter sa maîtresse par la fenêtre lorsqu'elle a été arrêtée.

Querelle entre trois directeurs de théâtre.

L'opéra *Pétrarque* a donné lieu à une querelle entre trois associés de théâtre, les directeurs de l'Opéra-Populaire. L'un d'eux, M. Husson, voulait supprimer le dernier acte, qui est, dit-on, passablement ennuyeux. Les autres s'y sont refusés et M. Husson s'est retiré de l'association.

Concerts Wagner.

Six concerts de Wagner sont annoncés pour le 26 février à la salle Nadar.

Le professeur Nordenskjold à la Sorbonne.

Le professeur Nordenskjold, qui est maintenant à Naples, est attendu à Paris à la fin de ce mois. Il sera reçu à la gare par une délégation des sociétés de géographie.

On annonce qu'il donnera des conférences à la Sorbonne.

Le discours du duc d'Audiffret.

On télégraphie de Paris au *Telegraph*, à la date d'hier :

Le panégyrique de l'ancien évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, lu hier à l'Académie par le duc d'Audiffret-Pasquier, est négativement critiqué par les journaux. On ne retrouve presque plus trace du vieux parlementaire dans ce discours.

Théâtres.

Un éditeur parisien a écrit aux journaux que la dernière pièce de Sardou, *Daniel Rochat*, offre des analogies frappantes avec l'ouvrage de Théodore Webert, intitulé *Martara ou un Mariage civil*, publié par lui au mois d'août dernier. Cet éditeur annonce son intention de poursuivre Sardou aussitôt que Daniel Rochat sera publié.

MM. Blaret et Besson ont promis au Palais-Royal une parodie de Daniel Rochat.

L'Albani a pris au théâtre de la Monnaie à Bruxelles une brillante revanche de son insuccès en Italie. Elle a excité l'admiration de ses auditeurs.

Le *Gaulois*, qui consacre un long article à la carrière politique et littéraire de M. Granier de Cassagnac, rapporte un détail certainement inédit et qui n'est connu que de quelques intimes.

"O'est moi, disait avec orgueil M. Granier de Cassagnac, qui ai découvert les propriétés anesthésiques de l'éther sulfurique. Il y a quarante ans, je souffrais chaque jour de violents maux de tête, l'idée me vint d'ouvrir un flacon d'éther et de fourrer mon nez dessus. Cinq minutes après l'apparition ma migraine sous forme d'un petit point noir, à dix mètres de ma tête, mon cerveau était libre, j'étais guéri."

E. C. Hurt, le premier fabricant des Etats Unis, en chaussure se vend à l'Etoile Rouge.

—On mande de Rome à l'*Indépendance* que M. Waddington serait allé passer quelques semaines à Rome, afin d'expliquer la politique égyptienne de la France, dont il est le père putatif, et entout d'assurer qu'elle est complètement désintéressée et qu'elle n'a aucun caractère hostile à l'Italie. Cette démarche, inspirée par le nouveau cabinet, aurait un caractère très amical et serait le point de départ d'une action étroite et commune entre la France et l'Italie dans toutes les questions de politique européenne.

Vaiton, Chapeaux, Hales, Chapeaux, à l'Etoile Rouge.

St-Pétersbourg, 4 février.—"On attache les une grande importance aux confidences journalières que l'empereur d'Allemagne a depuis quelque temps avec M. de Bismark et avec M. Stosch, ministre d'Etat."

Le correspondant du "Daily News" à Berlin parle d'une nouvelle entrevue de M. de Bismark avec l'empereur Guillaume dans laquelle il aurait été résolu comme conséquence de l'augmentation de l'armée, de demander au Reichstag de nouveaux impôts. M. de Bismark voudrait frapper d'un impôt de 6 marcs 3 par mille marcs de revenu tous les hommes qui n'auraient pas fait de service militaire.

Berne, 3 janvier—"Les travaux de défense seront beaucoup plus étendus que ne le disent les feuilles étrangères.

"Il ne s'agit pas seulement de construire des fortifications sur les frontières, mais jusque dans l'intérieur du territoire de la République."

Le nouvel ambassadeur italien à Paris est nommé : c'est M. le sénateur Carlo Alfieri, dont les sympathies pour la France sont connues. M. Alfieri, en 1870, dit hautement à la tribune que l'alliance italo-prussienne était immorale. (*Petit Marseillais.*)

—Par décret en date du 30 novembre 1875 les collèges électoraux de Ruffec (Charente) et de Narbonne (Aude) sont convoqués, le premier pour le 29 février, le second pour le 22 février, à l'effet d'élire deux députés, en remplacement de M. Gauthier, démissionnaire et de M. Bonnel, décédé.

Chapeaux, Casquettes, Malles, Valises, Chaussures, à l'Etoile Rouge.

—Les obsèques de M. Granier de Cassagnac ont eu lieu à Ceulouma.

Le deuil était conduit par les quatre fils de M. de Granier de Cassagnac; MM. Paul de Cassagnac, député de Condom; Louis de Cassagnac, lieutenant de dragons; Albert de Cassagnac, maréchal des logis d'artillerie, et Georges de Cassagnac.

M. Vivès, maire de Plaisance, a prononcé quelques paroles sur la tombe.

On sait en quel termes M. Gambetta a fait l'éloge de M. Granier de Cassagnac, en annonçant sa mort à la Chambre. M. Paul de Cassagnac vient d'adresser à M. Gambetta la lettre suivante que publient le *Gaulois* et le *Figaro*.

Paris, 5 février.

Monsieur le président,

Les luttes politiques font de nous des adversaires que tout sépare, mais je serais manquer à la loyauté qui a guidé ma vie entière, si, tout en vous exprimant ma gratitude personnelle, je ne vous remerciais publiquement au nom de ma famille, de la complète justice que vous avez rendue au chef bien-aimé qu'elle vient de perdre.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. DE CASSAGNAC,
député du Gers.

Rennes, 4 février.—La Cour d'appel a réformé aujourd'hui le jugement du Tribunal correctionnel de Quimperlé, qui avait condamné à 16 francs d'amende MM. de Lambilly, Schmodierer, Robinet et de Gouvello, pour avoir crié : "Vive le roi!" dans un banquet légitimiste.

La Cour a été saisie ainsi qu'il suit le chiffre des amendes : M. de Lambilly, 300 francs; MM. Schmodierer et Robinet, 100 francs chacun; M. de Gouvello, seul, reste condamné comme en première instance, à une amende de 16 francs.

Mr Numa Baragnon, sénateur qui défendait les prévenus, a obtenu un magnifique succès oratoire.

Ce soir doit avoir lieu une importante réunion d'anciens zouaves pontificaux. M. de Charette présidera.

—Nous lisons dans la *République française* :

M. Broca est élu sénateur inamovible par 140 voix contre 132 données à M. Bérard, sur 275 votants. Il y a eu trois voix perdues.

Lors du premier tour de scrutin, M. Broca obtenait 126 voix, M. Bérard 118, et l'on comptait 18 voix perdues, la plupart sur M. Vacherot. Les votants étaient 262.

D'un scrutin à l'autre chaque candidat a gagné 44 voix. Ce gain s'explique à peu près également par la diminution des voix perdues et par l'augmentation du nombre des votants. Hier, sur les 291 membres du sénat, il n'en manquait que 17.

On voit que ces huit jours de réflexion ont amené les hésitants à prendre parti, mais que le rapport proportionnel de la droite et de la gauche n'a point varié; la majorité relative est toujours de huit voix.

Bordeaux, 2 février.—Plus de quatre mille personnes, parmi lesquelles l'élite de la société bordelaise, assistaient aux obsèques de M. Oré, maréchal des logis au 1de régiment de chasseurs, mort des suites d'une rougeole contractée à l'hôpital militaire. C'était le dernier enfant de M. le docteur Oré, l'éminent professeur de la faculté de médecine de Bordeaux.

—On commence à manquer ici de billets de la loterie franco-espagnole: au fur et à mesure de leur arrivée, les Bordelais les enlèvent presque de force. Les libraires et les débitants de tabac, malgré toute leur bonne volonté, ne peuvent suffire aux demandes. Jamais loterie n'a eu un pareil succès; on assure que si le comité l'avait voulu, les trois quarts de ces billets auraient été placés à Bordeaux même.

—Le vrais débâcle de la Loire n'est pas commencée, et le travail de l'enlèvement de la glace continue. Cinquante ouvriers de la poudrerie de Epanlit sont arrivés à Saumur.

Une procession pour prier Dieu de faire fondre la glace, bien qu'interdite par ordre du maire de Saumur, a eu lieu quand même; mais elle a été prudemment dévie; sept mille personnes environ y ont pris part. Un des curés de Saumur a parlé dans la chapelle de Notre-Dame d'Ardilliers.

—Le chiffre total des victimes de la catastrophe de Lavallois est, dit-on, beaucoup plus élevé qu'on ne l'avait cru d'abord et se monte à 22 morts et 116 blessés.

"L'Estafette" affirme que le chiffre des morts de l'accident de Clichy-Levallois s'élève ce soir à 42.

On lit dans le *Journal officiel* :

Le président de la République a reçu la lettre par laquelle S. Exc. M. le général Salomon lui fait connaître son élévation à la présidence de la République d'Haïti.

—Troyes, 3 février.—Trois amis revenaient ensemble de Chaudrey et rentraient à Ramerupt : c'étaient MM Clément, Dumont et Delime. Ce dernier portait son fusil en bandoulière.

A quelques centaines de mètres de Ramerupt, M. Clément glisse et tombe. Dans sa chute, il entraîne M. Delime, dont le fusil frappe à terre.

Le coup partit et atteignit M. Clément, qui tombe foudroyé.

—Le "Moniteur" relève que le duc d'Aumale assistait au bal de l'Elysée.

—Vous baillez, dit madame à son mari avec son air le plus pincé.

—Ma chère amie, le mari et la femme ne font qu'un, et quand je suis seul je m'ennuie!

Les Chapeaux vendus à l'Etoile Rouge sont frais et élégants et sont vendus à des prix extrêmement nouveaux.

19.—Les résultats disent toute l'infâme.—On que nos pauvres rationnalisment de cette d'un remède qui est et généralement employé pas seulement dans le pays de celui qui l'a découvert mais encore dans les pays étrangers, qui a chassé l'épidémie du Choléra, qui a guéri des milliers de cas de la Dysenterie et l'expédition employant le second mal une petite armée de gens, et dont les frais sont dérisoires. Nous ne demandons qu'un examen sérieux, sincère à ce remède le prix d'un remède bien mérité. Nous venons parler des "Hostetter's Bonnes, Medicinal Wines, le grand remède universel contre le Ulcère de quel que nature qu'elle soit, contre les maladies de foie, la dyspepsie, la dialèbie, les affections nerveuses, la rhumatisme, et divers autres désordres physiques. De bonne heure il fut mis en pratique tant parmi les toniques et les alimentaires et il a toujours occupé la première place comme digestif, comme remède, comme de consolidant, diurétique et propriétés rétrogrédives sous le laxatif, le carminatif et de la purgatif, et les malades particulièrement en étaient grand bien.

Décédé hier, à 4 heures après midi, C. OBERSHENAYDER, Sr. Les amis et connaissances sont que les membres de l'Association des Commis sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures et demie. Le corps est exposé rue Robertson, entre St-Bernard et Annette.

Association des Commis de Détail. Les membres de cette Association sont priés de se réunir à leur salle cette après-midi, à 2 1[2 heures précises, pour assister aux funérailles de feu leur Frère Bernard C. O. REICHENAYDER, Sr.

ALF. BERTUS, Président.
A. REIN, Secrétaire.

Décédé hier, à une heure un quart de l'après-midi à l'âge de 56 ans, JEAN CAZBAUX, natif de Mielan, département du Gers, France. Ses amis et connaissances sont que ses amis des Familles Cazeaux et d'Hérédia sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures et demie P. M. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, rue Bourbon No 177, entre Dauphine et Burgundy.

Batterie "B" Régiment d'Artillerie d'Orléans—Les officiers, sous-officiers et membres de cette batterie sont requis de se rendre à l'arsenal de l'Etat, aujourd'hui MERCREDI 25 février 1880, à 2 heures de l'après midi, en grand uniforme, pour assister aux funérailles de l'artilleur JEAN CAZEAUX.

Les officiers, sous-officiers et membres du régiment sont priés d'y assister.

Par ordre du capitaine, LEON PALAS
Commandant.
STANISLAS ARNOULD, Sergt-Fourrier.
25 fév—1f

Avis aux bouchers.—Tous les bouchers de cette ville sont priés de se réunir JEUDI, 26 courant, à 5 heures P. M., à la salle des bouchers, ensuite Dryades et Poydras. Des affaires de la plus haute importance y seront traitées.

—2d District. Les consignataires sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.

BASSETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.

Amédée Couturié,

39.....RUE DECATUR.....39

En débarquement du navire "ALPHONSE ET MARIE" No 2, de Bordeaux, et steamer "ST-LOUIS," de Liverpool.

12 Barriques Vin Rouge, ST. SULPICE.
12 Barriques Vin Rouge, ST. YZANS.
50 Caisses "PROPAC" qts et pts.
50 Absinthe, F. PERNOD.
10 Kirsch, ditto
20 Barils Vinaigre, "CERAT."
15 Fûts Cognac, "A. PELLEVOISIN."
15 ditto TIFFON & Cie.
5 ditto, Mme CASTILLON Fra. 1815.
20 Genièvre de Hollande STEAMBOAT.
50 Cassaps ditto ditto

A vendre par
AMÉDÉE COUTURIE.
25 fév—3f 39 rue Decatur.

Semence de Riz mexicain.

400 Sacs venant d'être reçus.

455 sacs semence de Riz, venant d'arriver, et reconnu comme d'une manière toute particulière ses planteurs cultivant des terres hautes.

A vendre par
FRED'K CAMERDEN,
26, rue St Louis.
25fév—7f

EDMOND DUBOIS,

86 DECATUR STREET.

En débarquement du navire ALPHONSE et MARIE No 2, venant de Bordeaux.

306 Barriques VIN ROUGE, 1er P.
40 ... 1d.
20 Cases ... 2e P.
20 Barriques VIN BLANC, Grave supérieur,
20 ... VIN ROUGE, Pomignac,
20 ... Montferrand,
502 Caisses VIN rouge et blanc, Eagle Brand.
500 ... SARDINES à l'huile, Frossbin.
200 ... COGNAC, A. L. Bellom & Co.

A vendre par
EDMOND DUBOIS.
24 fév—3f 34 Decatur Street.

RAOUL J. SPEAR. PLACIDE J. SPEAR Jr.

SPEAR Frères,

No 64, rue Bienville, près Royale.

MARCHANDS DE MEUBLES neufs et d'occasion, Miroirs, Fauteuils, Plaques et tout genre d'articles. Les plus hauts prix du marché sont payés pour toutes sortes de marchandises. 1er fév—1année.

LAC! LAC!

L'Hôtel du Fort Espagnol,

situé à l'extrémité du Chemin de Fer du Lac et du Fort Espagnol, est ouvert pour la saison sous la direction de

M. Louis A. Trapet.

CET établissement vient d'être complètement restauré et rien n'y a été épargné pour ajouter au confort des hôtes. La table sera invariablement garnie de tout ce que le marché offre de plus délicat, et le service sera fait par des garçons polis et experts.

Les vins sont tous de premier choix et importés expressément pour l'Hôtel.

Le propriétaire n'ayant rien négligé pour satisfaire le public, et ayant en même temps considérablement réduit ses prix, compte sur la continuation du patronage qui lui a été si libéralement accordé jusqu'à présent.

VINCENT MICAS,
1er fév—1mDécV Propriétaire.

WM. FRANTZ. H. OPITZ.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.,

Horlogers, Bijoutiers,

66 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.

DIAMANTS.
N.B.—Ancienne carte de bijouterie piquée.)
7nov—1anDécV

Demande d'emploi.

UN français de 22 ans, arrivé depuis dix mois à la Nouvelle-Orléans, désire trouver à s'occuper comme commis, ou pour tenir une petite comptabilité en ville ou ailleurs, indifféremment utile. Il se contentera du salaire le plus modique. S'adresser par la lettre à E. R. bureau de l'Abeille. 22 fév—3f.

On Demande 100 Ponies.

Les personnes ayant des PONIES à vendre peuvent trouver un acquéreur en s'adressant mardi, mercredi, jeudi et vendredi de cette semaine, à D. M. Tajlor, aux écuries de Lemoyné à Maxwell, No 71 rue Baronne.
24fév—4f

On demande

UN ELEVATEUR ou ASCENSEUR d'occasion, système Hollingsworth ou Hodgson. Il faut le grandeur et l'état, ainsi que le plus bas prix du comptant.

S'adresser par lettre à
ELEVATOR.
Picayune Office.
23 fév—3f

Pharmacie à vendre.

A vendre pour cause de santé, une pharmacie établie depuis très longtemps dans le centre de la ville. Conditions raisonnables. S'adresser au bureau de l'Abeille.
23 fév—3f

A VENDRE.

UNE belle propriété (double) convenable pour pensionnat, bâtie en 1875, située actuellement à Donaldsonville, contenant dix chambres, deux belles citernes, etc. Terrain 40 1[2 par 106. Pour plus amples détails s'adresser chez J. V. GOURDAIN
23 fév—6f 91 rue Royale.

A VENDRE,

SEMENCE DE RIZ DE CRÉOLE

—De la—
Caroline et de Mandarin.

Estimant
ALLEN & FITZ,
15 fév—1df 91 & 93 rue Tchoupitoulas.

A Louer,

LA BOULANGERIE DU VIEUX MARCHE, située 1 1[2 rue de la Levée, entre Bienville et St-Philippe. Le bail en est encore de 3 ans. Les prix en sont bas.

Pour les conditions, s'adresser à M. R. Prechac, No 436, rue Dauphine. 15nov—3f

A vendre.

Le BILLARD de la Bourse de Commerce, rue Carondelet, entre Gravier et Perdido, avec tout ses accessoires, tel qu'il est actuellement. Le bail du local est à vendre avec le billard. Le tout ensemble ou séparément. Pour plus ample renseignement, s'adresser à M. Ch. Gaudin, 16 rue Carondelet.
Nlle-Orléans, le 15 février 1880.
Nlle-Orléans, 16 février 1880.

Le société de REISS et RENSCH est aujourd'hui dissoute par consentement mutuel.

M. JAMES J. REISS avant cédé l'intérêt de M. CHARLES RENSCH, ce dernier continuera les affaires pour son propre compte, et assume toutes les responsabilités de la maison Reiss & Rensch.

A vendre par
JAS. J. REISS,
CHAS. RENSCH.
17fév—1m

Les Meilleurs Pianos

ET

Les Plus Populaires

A

Grunewald Hall

14, 16, 18, 20 & 22

RUE BARONNE.

L'endroit où on vendant à meilleur marché et aux conditions les plus faciles et les plus libérales en toute espèce de

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

L'assortiment est un grand complet et le stock le plus considérable et le plus varié qui soit en ville. Il comprend les célèbres et incomparables

Steinway
Knabe
Pleyel
Weber
Fischer

PIANOS

AINSI QUE LES

Cloupt & Warren,
Pelouhet, Pelton & Co,

Orgues

Les plus recherchés actuellement la Facilité de longs prix.

Tout ce qui de bien peu de pyé ses rattache à la musique en vogue également à très bon marché chez